



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Deuxième session  
12-14 octobre 2005  
Bangkok

**QUESTIONS ET STRATÉGIES RELATIVES À LA GESTION DE LA MONDIALISATION:  
PARTIE II: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION  
ET DE L'ESPACE; ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire)

**APERÇU DES QUESTIONS SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES LIÉES AUX  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE  
L'ESPACE; À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document aborde les principaux problèmes relatifs aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE), et à la croissance économique écologiquement durable (croissance verte). On y souligne que les TICE peuvent contribuer directement à améliorer la compétitivité des pays en développement et stimuler le développement économique tout en renforçant sensiblement l'efficacité écologique et en garantissant la viabilité à long terme de l'environnement de la région. On y évoque en outre les atouts des pays en développement et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'utilisation de ces technologies afin de réduire le fossé numérique et de poursuivre une politique de croissance écologiquement durable compte tenu des mandats et des lignes directrices définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet mondial sur la société de formation, la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et par la Commission à sa soixantième et unième session. À cet égard, le document suggère un rôle que la CESAP pourrait éventuellement jouer pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés.

Le Comité est invité à discuter des problèmes pertinents, notamment ceux qui sont abordés dans le présent document afin de donner des indications au secrétariat quant à l'orientation de ses activités futures.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1
II. MONDIALISATION ET CROISSANCE RÉGIONALE .....	1
III. PROBLÈMES PERSISTANTS ET ÉMERGENTS DE GESTION DE LA MONDIALISATION: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE; ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	3
A. Mondialisation et croissance économique écologiquement durable (croissance verte).....	3
B. Mondialisation et technologies de l'information, de la communication et de l'espace.....	11
C. Gestion des catastrophes fondées sur les connaissances .....	17
D. Rôle des TICE dans la promotion de la croissance verte .....	19
IV. QUESTION SOUMISES À L'EXAMEN DU COMITÉ.....	21

## I. INTRODUCTION

1. Le processus de mondialisation continue d'avoir des incidences profondes sur le développement économique et social de la région. La grande question est de savoir comment bien la gérer en élaborant et en mettant en œuvre des politiques efficaces permettant de profiter des chances nouvelles tout en minimalisant les coûts inévitables.

2. La Commission, à sa soixante et unième session, a entrepris l'examen à mi-parcours de son nouvel appareil de conférence, conformément à sa résolution 58/1 en date du 22 mai 2002. Aux termes de cet examen, elle a adopté la résolution 61/1 en date du 18 mai 2005, par laquelle elle a décidé que «pour que les grandes questions sectorielles, qui relevaient précédemment des sous-comités, puissent être traitées plus efficacement dans un cadre thématique, les sessions des comités thématiques comporteraient les segments ci-après: ... ii) Comité de la gestion de la mondialisation: Partie I: Commerce international et investissements, Infrastructure et facilitation des transports et tourisme; Partie II: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; Environnement et développement durable». Cette décision prendra effet en 2006.

3. À cet égard, le secrétariat établira d'ici à février 2006 le cadre stratégique de l'exercice biennal 2008-2009 qui servira ensuite de base au programme de travail pour cette période. L'objet du présent document est de faire l'inventaire des «incidences profondes» de la mondialisation qui se manifestent par des problèmes persistants et émergents ainsi que des activités en cours et activités prescrites que le secrétariat mène dans ce domaine et d'inviter le Comité à donner des indications aux divisions concernées quant aux principaux éléments devant être inclus dans le cadre stratégique.

4. Le chapitre II donne un aperçu des principales causes et conséquences de la mondialisation, mettant en évidence la rapidité de la croissance régionale dans tous les secteurs. Le chapitre III porte sur quelques problèmes persistants et émergents liés à la gestion de la mondialisation auxquels la région doit encore remédier pour demeurer compétitive, et contient plusieurs propositions d'activités que le secrétariat pourrait entreprendre pour aider les pays membres de la région à y parvenir dans l'optique de la formulation du cadre stratégique de l'exercice biennal 2008-2009. Enfin, dans le chapitre IV, le Comité est prié de donner au secrétariat des indications concernant les domaines qui intéressent particulièrement les pays membres.

## II. MONDIALISATION ET CROISSANCE RÉGIONALE

5. Bien qu'il n'y ait pas unanimité quant à l'importance relative des diverses causes de la mondialisation, tout le monde s'accorde à reconnaître que les principales forces sous-jacentes à la phase actuelle de ce phénomène sont l'abaissement des barrières au commerce et aux investissements, la diminution des coûts des transports, des technologies de l'information et de la communication moins coûteuses, un approvisionnement en énergie bon marché et fiable ainsi que des revenus croissants et la réduction des écarts entre ceux-ci.

6. L'accroissement du volume du commerce des biens et des services dans le monde est l'aspect le plus visible de la mondialisation. En 2004, le commerce mondial de marchandises en termes réels a progressé de 9 % tandis que le PIB mondial affichait une croissance de 4 %<sup>1</sup>. L'Asie est restée l'une des régions commercialement les plus actives. À cet égard, la croissance rapide des pays de l'Asie centrale et des autres pays de la Communauté des États indépendants est particulièrement remarquable. Le taux de croissance réelle des exportations de l'Asie situé à 15 % la même année était le plus élevé du monde, la Chine, la République de Corée et Singapour enregistrant des taux supérieurs à 20 %.

7. En 2003, les investissements étrangers directs (IED) dans la région de l'Asie et du Pacifique étaient passés à 107 milliards de dollars, soit 14 % de plus qu'en 2002<sup>2</sup>. Ces courants d'IED ont été très inégaux selon les sous-régions, les pays et les industries. Ils se sont surtout concentrés en Asie du Nord-Est (72 milliards de dollars en 2003) et dans le secteur des services. En 2003, la Chine est devenue le principal bénéficiaire mondial d'IED, dépassant les États-Unis. S'agissant de l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud, de l'Asie centrale et du Pacifique, les montants ont été respectivement de 19 milliards de dollars, 6 milliards de dollars, 6 milliards de dollars et 0,2 milliard de dollars.

8. En 2003, la forte croissance des échanges a eu pour conséquence une expansion de 9,2 % du trafic portuaire mondial de conteneurs représentant 266 millions d'UEV (unités équivalents vingt pieds). Ce sont les pays d'Asie qui ont dominé le transport maritime conteneurisé dans le monde, avec 46 % des expéditions maritimes de conteneurs, 62 % du débit des ports de conteneurs et 83 % de la construction de navires porte-conteneurs. La moitié des exportations conteneurisées dans le monde provenaient des 12 principaux exportateurs de l'Asie du Sud et de l'Est. En revanche, le transport terrestre multinational dans la région a été quelque peu négligé au profit du transport maritime.

9. En 2004, le monde a enregistré un record historique de 763 millions de touristes internationaux, soit 11 % de plus que l'année précédente, plus de la moitié de cette augmentation (soit 34 millions d'arrivées) étant imputable à la région de l'Asie et du Pacifique. La même année, les recettes du tourisme international ont atteint le montant record de 622 milliards de dollars, dont 125 milliards pour la seule région de l'Asie et du Pacifique, soit une augmentation spectaculaire de 24 % par rapport à l'année précédente.

10. En juillet 2005, on estimait à 940 millions le nombre d'utilisateurs d'Internet dans le monde, soit 15 % de la population mondiale contre 10 % en septembre 2002. Il y aurait quelque 346 millions d'utilisateurs dans la région de l'Asie et du Pacifique (soit un habitant sur 11)<sup>3</sup>. Depuis la fin de 2002, cette région est celle qui compte le plus grand nombre de cybernautes, loin devant l'Amérique du

---

<sup>1</sup> OMC, Rapport sur le commerce mondial, 2005 (Genève, 2005).

<sup>2</sup> CNUCED, Rapport sur les investissements mondiaux, 2004.

<sup>3</sup> Internet World Stats ([www.internetworldstats.com](http://www.internetworldstats.com)), visité en août 2005.

Nord et l'Europe. Il sont plus de 100 millions en Chine et près de 40 millions en Inde avec pour résultat des taux de pénétration du marché Internet qui rattrapent rapidement ceux d'Amérique du Nord.

11. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent à un meilleur fonctionnement des différents secteurs d'activité. Tous les secteurs peuvent renforcer l'impact de leurs activités en économisant les ressources grâce à la gestion intelligente de l'énergie, des transports plus efficaces, les transports de remplacement, la dématérialisation, le commerce électronique et la substitution des services aux produits.

12. En même temps, la mondialisation, grâce à la circulation du travail, du capital et de la technologie dans le monde, a multiplié les possibilités d'opter pour une croissance économique écologiquement durable ou croissance verte. Ainsi, par un partage et un transfert plus facile des connaissances et des technologies, on peut trouver de nouvelles alternatives gagnantes à tous les coups aux compromis traditionnels entre croissance et viabilité à long terme de l'environnement. Il devient alors possible de produire de manière plus efficace avec moins de matières premières et donc de réaliser des économies, de réduire les émissions et de créer de nouveaux emplois.

13. Malgré le coût élevé du transport des combustibles fossiles, les marchés de l'énergie sont de plus en plus intégrés aux niveaux régional aussi bien que mondial. On le voit clairement dans le fait qu'il y a de plus en plus d'énergie qui traverse les frontières avant de parvenir au consommateur final. La part du commerce de l'énergie a atteint environ 55 % de l'utilisation de l'énergie primaire à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, essentiellement en raison de l'accroissement des importations énergétiques asiatiques qui ont plus que triplé entre 1985 et 1997, représentant jusqu'à 13 % des importations énergétiques mondiales. Le Bhoutan, le Népal et la République démocratique populaire lao ont su valoriser leur potentiel hydroélectrique tandis que le Bangladesh et le Myanmar ont su exploiter leurs réserves de gaz naturel à leur avantage et à celui de leurs voisins. Pour les pays enclavés de l'Asie centrale, les flux transfrontaliers de gaz et de pétrole revêtent une importance économique vitale mais les externalités négatives de la production et du transport de pétrole et de gaz continuent d'être un facteur de préoccupation.

### **III. PROBLÈMES PERSISTANTS ET ÉMERGENTS DE GESTION DE LA MONDIALISATION: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE; ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **A. Mondialisation et croissance économique écologiquement durable (croissance verte)**

14. La mondialisation a joué un rôle considérable dans la croissance économique remarquable de l'Asie et du Pacifique. Toutefois, l'accroissement rapide de la production industrielle et agricole et l'intensification de la consommation pèsent de plus en plus lourdement sur les capacités limitées de l'environnement de la région. La viabilité environnementale à long terme de la région est gravement

menacée tandis que la poursuite de la croissance économique est une nécessité urgente étant donné la persistance de la pauvreté, la croissance démographique et la mauvaise situation nutritionnelle de nombreux pays.

15. Entre 1995 et 2002, la production industrielle de la région a augmenté de près de 40 % contre 23 % pour l'ensemble du monde, tandis que des industries extrêmement polluantes utilisaient des technologies dépassées et les régimes de contrôle de la pollution étaient faibles. La production agricole a quant à elle progressé de 62 % entre 1990 et 2002, en grande partie grâce à l'utilisation intensive de produits agrochimiques. Plus de 60 % de l'eau utilisée dans la région l'est à des fins agricoles. L'urbanisation rapide et anarchique a créé des problèmes énormes de pollution de l'air, d'accès à l'eau propre, et d'assainissement. Le développement d'infrastructures adéquates pour la gestion et le transport des déchets ne suit pas la croissance de la population urbaine. La nature des déchets change également en raison de l'adoption d'un mode de vie urbain et d'une demande croissante de véhicules individuels et de produits de consommation durables énergivores. Enfin, la progression de la demande d'eau pèse lourdement sur l'environnement.

16. La croissance économique rapide des dernières décennies a été possible parce que les ressources énergétiques étaient relativement peu coûteuses mais la consommation de combustibles fossiles en particulier a mis l'environnement à rude épreuve. Les incertitudes et l'instabilité dues aux augmentations du cours du pétrole de ces derniers mois, conjuguées à une demande énergétique croissante sont autant de nouvelles menaces pour la sécurité énergétique. Une manière de résoudre ces problèmes consisterait à améliorer l'efficacité en modifiant les modes de consommation et de production d'énergie.

17. Dans de nombreux pays de la région, l'eau se raréfie. L'utilisation parcimonieuse des ressources en eau est l'un des principaux moyens de ménager ces ressources et de les mettre en valeur de façon durable. Le secrétariat poursuit ses efforts en faveur de l'adoption de politiques et le renforcement des capacités en matière de planification et de gestion stratégique du secteur des ressources en eau et de l'utilisation rationnelle de ces ressources selon le principe de la gestion intégrée.

18. Aujourd'hui les réseaux de transport urbain sont très tributaires des véhicules privés. La plupart des mégapoles d'Asie ont adopté ce style de vie urbaine responsable de problèmes chroniques comme les nombreux embouteillages et la forte pollution de l'air. La possession et l'utilisation d'un véhicule individuel est un trait distinctif du néoconsommérisme dans la région. Pourtant, les immenses possibilités qu'offrent dans les agglomérations urbaines des modes de transport collectifs et beaucoup plus efficaces favorisant un meilleur maillage et une plus grande équité sociale, n'ont pas été pleinement explorées.

19. S'efforçant de trouver des solutions aux problèmes ci-dessus, le secrétariat encourage et favorise activement la pleine application des résolutions et recommandations pertinentes des sessions de la CESAP et des autres accords mondiaux, internationaux et régionaux de l'ONU, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), d'Action 21, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie dans le Pacifique (2005) et du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie dans le Pacifique (2006-2010).

20. En adoptant la résolution 61/9 sur la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, la Commission a entériné l'approche de la croissance économique écologiquement durable ou croissance verte comme étant le meilleur moyen par lequel la région pourra atteindre les OMD concernant la réduction de la pauvreté et la viabilité à long terme de l'environnement.

21. Cette approche accroît les possibilités d'optimiser les retombées de la mondialisation comme par exemple le partage et le transfert de savoir-faire et de technologies favorisant des modes de production écoefficients, l'utilisation des ressources renouvelables et la gestion intégrée des ressources naturelles ainsi que la création de nouveaux emplois. Elle favorise également les activités économiques et de production écoefficientes et économes en ressources reposant sur des processus de production et de consommation à cycle de vie intégral qui sont d'un bon rendement économique et réduisent les émissions. Elle contribue à renforcer la compétitivité des pays de la région sur le marché commercial mondial qui domine actuellement leur développement économique tourné vers les exportations.

22. Compte tenu de ce qui précède, deux des principaux éléments de la croissance verte, à savoir l'écoeffcience et la viabilité à long terme de l'environnement ainsi que le commerce et l'environnement, sont développés ci-après.

## **1. Écoeffcience et viabilité à long terme de l'environnement**

### **a) Problèmes persistants et problèmes émergents**

23. L'approche traditionnelle de la gestion environnementale a plutôt eu pour objectif d'améliorer les comportements en matière d'environnement par la lutte contre la pollution et les effluents provenant des processus de production, et par la réglementation. En dépit des progrès, la lutte contre la pollution ne peut à elle seule suffire à alléger les pressions de plus en plus fortes qu'exerce la croissance économique ni à assurer un développement «qui réponde aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins»<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland), *Our Common Future*, Oxford, New York: Oxford University Press, 1987.

Pour assurer la «viabilité environnementale à long terme» de la société, il est impératif de rationaliser l'exploitation des ressources naturelles.

24. Si l'on veut promouvoir des modes de consommation écologiquement rationnels, il faut offrir au consommateur la possibilité de faire des choix écologiques. Pour que les modes de production et de consommation des sociétés prennent davantage en compte la viabilité à long terme de l'environnement, il faut intervenir sur les deux aspects du cycle consommation-production. Des perfectionnements technologiques conjugués à des mesures d'accompagnement et une campagne de sensibilisation de l'utilisateur final aux retombées sociales positives de ces améliorations sont à cet égard nécessaires.

**b) Activités en cours et activités prescrites**

25. De nombreuses activités en cours du secrétariat s'inscrivent dans le cadre de la promotion du développement durable. Ces activités portent à la fois sur les politiques environnementales en général et sur des problèmes sectoriels concernant la mise en œuvre durable des ressources énergétiques et hydriques. Par ailleurs, certaines initiatives régionales et sous-régionales, comme l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, le Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est et le Projet poussière et sable vont tout à fait dans le sens de la promotion du développement durable en général et de l'écoefficient en particulier.

26. S'agissant de l'Initiative de Kitakyushu, le Gouvernement japonais continue de soutenir des activités de projet visant à améliorer de manière tangible la qualité de l'environnement urbain dans la région. Des mesures sont adoptées pour aider les gouvernements locaux à renforcer leurs capacités, principalement par l'échange d'informations grâce au Réseau de l'Initiative de Kitakyushu et par des démonstrations de politiques ayant donné de bons résultats. Outre la gestion des déchets solides et de la qualité de l'eau, deux projets pilotes sectoriels sont en cours de réalisation: l'un à Téhéran sur l'utilisation rationnelle de l'eau et à Oulan-Bator sur l'efficacité énergétique. On envisage la possibilité de reproduire ces projets au début de 2006 pour améliorer l'écoefficient.

27. Dans le cadre du Programme de coopération environnementale dans la sous-région Asie du Nord-Est, le secrétariat s'occupe de conservation de la nature et de la participation des collectivités à la gestion des zones protégées, à la réduction des émissions provenant des centrales au charbon et fait effectuer une étude sous-régionale sur les problèmes émergents liés à la croissance économique écologiquement durable en Asie du Nord-Est.

28. Le secrétariat travaille également à l'élaboration d'un projet de démonstration du Fonds pour l'environnement mondial concernant la réduction des tempêtes de poussière et de sable dans les régions frontalières de la Chine et de la Mongolie. Ce projet fait partie du suivi des activités de prévention et de contrôle des tempêtes de poussière et de sable en Asie du Nord-Est entreprises conjointement par la Banque asiatique de développement (BAsD), le PNUE, le Secrétariat de la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la CESAP, de 2002 à 2005. Il vise à créer des sites de démonstration de régénération de la végétation, de gestion durable des herbages et de gestion intégrée des ressources en eau pour stabiliser et prévenir le mouvement des sables. Il devrait être lancé à la fin de 2005.

29. Dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement durable et avec un financement du Gouvernement néerlandais, le secrétariat a réalisé un projet de partenariat public-privé en faveur des pauvres comprenant quatre projets pilotes de démonstration pour la prestation de services de base aux pauvres de manière écologiquement durable et avec la collaboration du secteur privé. Le projet portait sur quatre secteurs clés du développement durable: eau, énergie, santé (VIH/sida) et diversité biologique. Le secrétariat recherche de nouvelles possibilités de promouvoir des politiques favorables aux pauvres dans ces secteurs.

30. La CESAP a contribué au rapport conjoint avec la BASD et le PNUD concernant la réalisation des OMD en Asie et dans le Pacifique<sup>5</sup>, tout en reliant l'objectif 1 sur la réduction de la pauvreté à l'objectif 7 sur la durabilité de l'environnement, notamment à l'analyse détaillée des questions liées à l'eau et à l'assainissement et aux changements institutionnels et réformes nécessaires pour y parvenir.

31. Le secrétariat est en train d'élaborer des outils de renforcement des capacités destinés aux décideurs et responsables pour promouvoir la notion de croissance verte et les changements systémiques nécessaires pour intégrer l'environnement et l'économie en favorisant une synergie entre les deux. D'autres outils sont également mis au point pour utiliser et appliquer la comptabilité verte et le principe du PIB vert, la réforme de l'écofiscalité, les incitations commerciales pour la mise en œuvre de politiques environnementales, le renforcement de la responsabilité des entreprises et l'amélioration de leur conduite.

32. Le secrétariat a entamé un processus de consultation en coopération avec le Ministère de l'environnement de la République de Corée en vue d'élaborer un cadre conjoint pour le Réseau de l'initiative de Séoul pour une croissance verte suite aux recommandations de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement (2005), cadre qui constituera une plate-forme pour la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul sous la forme d'un forum de consultation rassemblant des responsables gouvernementaux des États membres et membres associés de la CESAP et divers organismes et institutions financières intéressés.

33. Le secrétariat est en train de mettre au point une approche tenant compte des valeurs culturelles et traditionnelles pour créer un environnement favorable à la valorisation de l'écoefficient de la société asiatique moderne. Il effectue actuellement des recherches sur le rôle des valeurs culturelles et traditionnelles dans la promotion de modes de vie en harmonie avec la nature comme moyen de valoriser l'écoefficient de la production et de la consommation.

---

<sup>5</sup> *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.F.27).

34. Une publication intitulée «*Green Growth @ a Glance*» (Coup d'œil sur la croissance verte) destinée à renforcer la sensibilisation aux divers aspects économiques, environnementaux et culturels et à la philosophie générale de la croissance verte, est en cours de préparation. Des portails web et des forums de discussion en ligne susceptibles de favoriser le partage et la diffusion interactive de savoir ainsi que la propagation et la stimulation du développement d'entreprises axées sur la croissance verte sont également en train d'être créés. L'objectif du secrétariat est d'établir un centre de savoir sur la croissance verte en favorisant la recherche et le partenariat par la collaboration avec d'éminents experts et spécialistes scientifiques, des centres de réflexion et des gouvernements de la région et du monde qui appliquent les principes d'écoefficiente et des politiques pertinentes.

35. Dans le Pacifique, la CESAP coopère étroitement avec plusieurs organisations sous-régionales dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'environnement. Bien qu'un examen décennal complet du Programme d'action de la Barbade ait souligné la nécessité d'agir de toute urgence dans 12 secteurs clés, le processus de consultation en vue de la préparation de la Conférence mondiale pour le développement durable (2005), a permis de mettre en évidence les préoccupations particulières des pays du Pacifique. Le secrétariat prévoit de soutenir des activités de suivi faisant suite aux consultations sous-régionales dont les recommandations concernaient principalement la promotion des modes de vie communautaires fondés sur les valeurs culturelles traditionnelles.

36. Pour rendre l'utilisation de l'énergie plus écoefficiente, on pourrait par exemple diversifier les énergies utilisées en augmentant la part des sources d'énergie à faible teneur en carbone ou non carbonées, tels que le gaz naturel et les énergies renouvelables, ce qui permettrait de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Étant donné que l'approvisionnement énergétique continuera d'être très tributaire de ces combustibles dans les prochaines années, on pourrait également agir sur l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie par la gestion de la demande pour modifier les modes de consommation. De telles mesures permettraient également de développer la capacité d'adaptation aux facteurs externes. Avant de formuler, renforcer ou institutionnaliser ces mesures, il conviendra cependant d'adopter des politiques énergétiques intégrées. La politique énergétique ayant des conséquences sur l'évolution de ce secteur dans le sens de la croissance économique durable ou croissance verte, elle devrait se fonder sur une analyse pertinente de ce secteur compte tenu des facteurs déterminants de durabilité, parmi lesquels le recours aux leviers législatifs et économiques pour modifier les modes de consommation et de production énergétiques non viables actuels. Il convient de poursuivre les recherches pour que ces instruments soient utilisés avec efficacité dans la formulation des politiques et la prise des décisions.

37. Tout acquis à la notion de croissance économique durable au niveau sous-régional, le secrétariat fait porter ses efforts sur des activités menées conjointement avec la Commission économique pour l'Europe afin de mettre en œuvre plusieurs propositions de projet pour l'application de la Stratégie de coopération pour la promotion de l'utilisation rationnelle et efficiente de l'eau et des

ressources énergétiques en Asie centrale, élaborées dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA). Ces propositions ont été présentées à la communauté des donateurs lors de la Conférence internationale sur la coopération économique sous-régionale en Asie centrale et le rôle futur du SPECA, tenue à Astana du 25 au 27 mai 2005, mais n'ont pas été encore approuvées.

38. Dans le secteur de l'énergie, des activités du secrétariat au cours du présent exercice biennal ont essentiellement porté sur l'assistance technique pour promouvoir l'accès aux services énergétiques, sur le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines pour intégrer l'énergie rurale et le développement rural dans sept pays d'Asie et sur un programme de formation pour le Pacifique. Il a organisé des ateliers sur le Mécanisme pour un développement propre. De plus, avec l'appui du Gouvernement chinois, il a également organisé des ateliers et des séminaires pour mettre en commun les expériences de la région en matière de développement et de diffusion des technologies d'énergie durable telle que la biomasse, le biogaz, les énergies solaire et éolienne et les petites centrales hydroélectriques. La plupart de ces activités devraient contribuer à la promotion de l'écoefficient. Le secrétariat a également facilité la coopération énergétique sous-régionale en Asie du Nord-Est.

39. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les projets du secrétariat pour le renforcement des capacités viseront essentiellement à promouvoir et à soutenir les efforts nationaux pour valoriser l'écoefficient par l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des énergies renouvelables et la coopération énergétique régionale et sous-régionale. À l'appui de ces projets, le secrétariat effectuera également des recherches sur des indicateurs de développement durable dans le secteur de l'énergie. De plus, il rassemblera et diffusera les enseignements tirés et les conséquences du changement climatique pour les politiques énergétiques.

40. S'agissant de l'harmonisation des politiques en faveur du développement durable, un dialogue régulier entre les décideurs des secteurs de l'énergie et les institutions de recherche et autres parties prenantes concernées peut contribuer à créer un environnement propice à l'amélioration de l'écoefficient dans ce secteur.

41. Pour faciliter et accompagner l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le secrétariat organisera en janvier 2006 une réunion régionale en collaboration avec la FAO, le PNUE, le PNUD et l'ONUDI. Cette réunion sera l'occasion de préparer les contributions régionales à la quatorzième session de la Commission du développement durable (CCD) sous la forme d'un document récapitulatif ayant recueilli l'assentiment général sur l'état de la réalisation des objectifs de développement durable et sur les obstacles s'y opposant, en particulier dans les domaines suivants: a) l'énergie au service du développement durable, b) le développement industriel, c) la pollution atmosphérique/atmosphère et d) et le changement climatique. Un message attirant l'attention de la session de la CCD sur les besoins particuliers de l'Asie et du Pacifique devrait être diffusé à cette occasion.

42. L'urbanisation rapide et l'absence de planification des transports ont contribué aux encombrements de circulation et à la pollution de l'air. Les embouteillages nuisent à la croissance économique en augmentant les temps de parcours et en diminuant le nombre d'heures productives tandis que la pollution de l'air réduit la productivité des travailleurs en compromettant leur santé. Les gouvernements ont accès à des moyens qu'ils peuvent facilement utiliser pour lutter contre les encombrements: les taxes et les subventions. Les subventions et les taxes sur le combustible sont indispensables pour réduire la pollution et favoriser la croissance économique dans les villes. Le secrétariat prévoit d'effectuer une étude portant sur plusieurs pays concernant les politiques et instruments de promotion de la fiscalité pour favoriser le développement des transports publics, notamment sur la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés.

### **c) Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

43. On propose que le secrétariat continue de faciliter l'intégration des trois dimensions du développement durable en encourageant la croissance économique écologiquement durable et l'utilisation durable des ressources naturelles par la concertation régionale et sous-régionale, la promotion d'une participation plus large de toutes les parties prenantes, et des approches originales et pragmatiques de renforcement des capacités des secteurs public et privé.

44. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le secrétariat poursuivra ses activités antérieures pour remédier aux problèmes persistants ou à tout autre problème émergent. Ses activités viendront à l'appui de l'exécution des mandats mondiaux comme le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les OMD ainsi que des mandats régionaux émanant de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (2005), de la Commission et du Comité.

45. Le secrétariat continuera de recenser les divers mécanismes susceptibles de promouvoir la croissance verte, notamment l'assistance technique et le renforcement des capacités, la concertation, les études sur les instruments économiques, la sensibilisation du public et le partage de l'information.

## **2. Commerce et environnement**

### **a) Problèmes persistants et problèmes émergents**

46. La croissance économique rapide qu'a connue la région a été principalement induite par les exportations. L'accroissement de la production nécessaire pour alimenter des courants d'exportations de plus en plus denses a grevé la capacité de charge environnementale des pays de la région. Par conséquent, s'il est nécessaire de promouvoir les échanges commerciaux et de renforcer la compétitivité des exportations pour maintenir la croissance économique, il convient également d'adopter des modes de production plus écologiquement durables.

47. Avec la libéralisation des échanges internationaux, l'abaissement progressif des tarifs et l'élimination graduelle des quotas, les barrières non tarifaires, liées notamment à l'environnement et à

la santé, sont devenues de plus en plus des facteurs importants affectant l'accès aux marchés et la compétitivité des exportations. Des réglementations environnementales d'une sévérité croissante et des conditions de plus en plus dures imposées par le secteur privé créent des difficultés particulières, notamment pour les producteurs des pays en développement. En revanche, elles permettent d'élaborer et de propager des méthodes de production plus écologiquement durables sans que cela nuise à une croissance économique axée sur les exportations. Pour parvenir à une situation gagnante à tout coup, il faut que les politiques commerciales et environnementales se complètent mutuellement.

**b) Activités en cours et activités prescrites**

48. La nécessité d'élaborer des politiques commerciales et environnementales mutuellement complémentaires a été évoquée au Sommet mondial pour le développement durable au cours duquel les États membres ont invité les organisations des Nations Unies à multiplier les programmes coordonnés et ciblés d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine commercial, y compris dans le contexte du Programme de Doha pour le développement (OMC).

49. Répondant à cet appel, le secrétariat a mis au point un projet interrégional de renforcement des capacités dans les secteurs du commerce et de l'environnement, projet exécutés avec l'appui du Compte de l'ONU pour le développement et en collaboration avec la Conférence Nations unies sur le commerce de développement (CNUCED), le PNUE, l'OMC et d'autres commissions régionales. Ce projet vise à renforcer la capacité des États membres en développement à élaborer et négocier des politiques commerciales et environnementales cohérentes prenant effectivement en compte les questions d'environnement, élargissant par là même l'accès aux produits sur les marchés des pays développés tout en valorisant la viabilité à long terme de l'environnement.

**c) Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

50. Les domaines et les possibilités d'intervention ultérieurs du secrétariat dépendront des négociations de l'OMC que le secrétariat suivra de près et analysera. En particulier, la libéralisation commerciale des biens et services environnementaux pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour le commerce et pour la croissance économique écologiquement durable.

**B. Mondialisation et technologies de l'information, de la communication et de l'espace**

51. La révolution numérique, alimentée par le développement rapide, la généralisation et les coûts de plus en plus abordables des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE), affecte tous les secteurs de l'économie et toutes les couches de la société. Elles ont radicalement changé la manière dont les gens pensent, se comportent, communiquent, travaillent et assurent leur subsistance. Elles sont non seulement devenues un outil pour la croissance socio-économique durable et la réduction de la pauvreté mais également un facteur essentiel de la gestion de la mondialisation. Bien que le développement et l'application des TICE dans certains pays de l'Asie et

du Pacifique aient un caractère dynamique, un grand nombre de pays en développement accuse du retard dans l'accès à ces technologies et à leurs applications. Ce fossé numérique a accentué les disparités non seulement entre pays mais également à l'intérieur des pays, notamment entre les zones urbaines et les zones rurales, les riches et les pauvres, les groupes plus ou moins forts ou faibles socialement.

52. Le rôle des TICE dans la réalisation des OMD a été parfaitement reconnu au cours du Sommet mondial sur la société de l'information, comme on peut le voir dans la Déclaration de principes adoptée lors de la phase de Genève. Le Plan d'action de Genève et le Plan d'action régional pour la société de l'information en Asie et dans le Pacifique mettent en évidence les nombreux problèmes qu'il faut résoudre pour que le fossé numérique se transforme en une voie d'accès numérique. Ces problèmes doivent être réglés en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées aux niveaux mondial, régional et national.

53. Au cours des préparatifs régionaux de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, la CESAP a recensé plusieurs domaines prioritaires d'intervention, notamment: aide aux pays en développement de la région à créer un environnement favorable aux TICE, mise en valeur des ressources humaines, promotion ou diffusion des applications des TICE pour le développement durable, autonomisation des groupes sociaux défavorisés et application des technologies spatiales pour faciliter l'accès aux TICE et la connexité. De plus, la gestion des catastrophes fondée sur les connaissances et l'utilisation des TICE pour renforcer la compétitivité et promouvoir la croissance verte, questions par nature transsectorielles, ont été considérées comme prioritaires.

### **1. Création d'un cadre directif facilitateur pour les TICE**

#### **a) Problèmes persistants et problèmes émergents**

54. Bien que l'on ait souligné, au niveau politique le plus élevé lors du Sommet mondial sur la société de l'information, l'importance de politiques et de stratégies facilitatrices pour les TICE, la formulation ou la mise en œuvre de cadres régulateurs et de politiques systématiques, globales et cohérentes n'ont atteint un stade avancé que dans quelques pays de la région. L'expérience de ces pays montre que ce cadre doit être pleinement intégré aux plans nationaux de développement économique et social. Il doit prendre dûment en compte la participation, les droits et les obligations de toutes les parties prenantes tout en maintenant les incitations économiques et en suscitant la confiance des entreprises et les consommateurs. En outre, les décideurs devraient disposer de capacités et d'instruments tels que des indicateurs de TICE leur permettant de suivre l'impact des politiques sur le développement économique et social et éventuellement de les modifier. Malheureusement, l'absence de politiques cohérentes et intégrées conduit, dans certains pays au gaspillage des ressources et à la dispersion des efforts des organismes et acteurs gouvernementaux.

55. Lors de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information on a reconnu qu'Internet était un élément clé de la société de l'information émergente et qu'il avait un rôle important à jouer dans la réalisation des OMD. Le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet, créé à la demande du Sommet mondial, a conclu que cette gouvernance allait au-delà du simple domaine technique et touchait à d'autres grandes questions de politique publique. Malheureusement, beaucoup de pays en développement n'ont pas les capacités suffisantes pour véritablement participer à la gouvernance mondiale de l'Internet ni avoir une compréhension et une conscience de ces questions.

**b) Activités en cours et activités prescrites**

56. La CESAP a entrepris plusieurs activités de formation et de consultance pour aider les pays à établir un cadre directeur et juridique facilitateur pour les TICE. Elle a élaboré un module de formation sur les politiques et stratégies de TICE, un manuel élémentaire de commerce électronique et un modèle de normes internationales de gestion pour le développement des TICE à l'intention des décideurs et des représentants du secteur privé. Elle aide également les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités en matière de droits de propriété intellectuelle pour le développement et l'application des TICE.

57. Au cours du prochain exercice biennal, la CESAP commencera à aider certains pays en développement et pays à économie en transition à renforcer leurs capacités nationales pour formuler et appliquer des politiques publiques de gouvernance de l'Internet aux niveaux régional et mondial et participer à cette gouvernance. Elle s'emploiera également à élaborer des directives appropriées et établir d'autres documents d'information, et à promouvoir les partenariats public-privé. Enfin, elle procédera à un examen complet et à une analyse fine de l'état de développement des TICE en Asie et dans le Pacifique, couvrant les diverses sous-régions et recommandera des mesures pour faciliter la coordination des initiatives sous-régionales de développement des TICE visant à combler le fossé numérique.

**c) Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

58. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, la CESAP continuera d'aider les pays membres en développement à créer un cadre directif facilitateur pour les TICE, en privilégiant le développement de leurs capacités pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des indicateurs de TICE afin de suivre et passer en revue les politiques et stratégies pertinentes; la promotion de l'intégration des cyberstratégies aux plans nationaux de développement économique et social; l'établissement de partenariats entre toutes les parties prenantes; et la garantie de la conformité des cadres directifs et législatifs de TICE aux accords multilatéraux tels que les accords de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'OMC. Elle poursuivra également ses activités de renforcement des capacités nationales de certains pays en développement, pays moins avancés, pays insulaires du Pacifique et pays à économie en transition pour la mise en œuvre de politiques publiques de gouvernance de l'Internet et pour évaluer le niveau de développement des TICE.

## **2. Mise en valeur des ressources humaines pour les TICE**

### **a) Problèmes persistants et problèmes émergents**

59. Les progrès rapides des TICE ont entraîné de profonds changements dans la configuration de l'emploi et dans les besoins en ressources humaines. En outre, l'intégration mondiale du marché du travail dans certains secteurs des TICE, notamment la délocalisation, offre de nouvelles possibilités et lance de nouveaux défis à la région, et en particulier aux pays en développement.

60. Tout le monde sait bien aujourd'hui que des ressources humaines qualifiées dotées de compétences à jour dans le domaine des TICE sont une condition préalable à la compétitivité sur le marché mondial et que l'adoption et le développement des TICE nécessitent un vaste réservoir de main-d'œuvre professionnelle compétente à tous les niveaux depuis les décideurs jusqu'aux experts en TICE, en passant par les personnels des entreprises et les centres de TICE.

61. Malheureusement, il existe dans beaucoup de pays de la région de vastes écarts entre l'offre et la demande de ressources humaines dotées des qualifications appropriées dans les diverses TICE. Les pays de la région ont donc un défi crucial à relever qui est de valoriser leurs ressources humaines pour tirer le plus grand parti de ces technologies. À cet égard, il convient de se pencher sur quelques questions relatives à la mise en valeur stratégique des ressources humaines. Où se trouvent les déficits de qualifications susceptibles de conférer des avantages compétitifs au monde en développement ? Quel est l'ampleur de l'offre et de la demande de ressources humaines ? Quelles bonnes pratiques peuvent être utilisées pour la prévision et la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des TICE ? Quels sont les rôles respectifs des parties prenantes, du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des organisations régionales ? Quels sont les besoins prioritaires de formation aux TICE dans les pays de la région ?

### **b) Activités en cours et activités prescrites**

62. La plupart des activités du programme TICE de la CESAP comprennent des éléments de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines, en particulier des activités de formation sur différentes questions de politiques de TICE, commerce électronique, cybergouvernement et technologies spatiales. Pour renforcer encore ses activités, la CESAP et le Gouvernement de la République de Corée ont créé conjointement le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), qui devrait être opérationnel au début de 2006.

### **c) Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

63. La CESAP prévoit d'aider en particulier les pays insulaires du Pacifique, les pays les moins avancés et les pays à économie en transition à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies appropriées de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des TICE afin que

celui-ci contribue davantage à la croissance économique et à la réalisation des OMD. À cette fin, elle mettra l'accent sur l'analyse des contributions relatives des industries productrices et utilisatrices des TICE à l'économie et évaluera les besoins de ces secteurs en ressources humaines. Elle recensera les meilleures pratiques pertinentes dans la région et étudiera les différences entre pays quant aux investissements et dans les TICE et à leur utilisation effective, et dans la mise valeur des ressources humaines dans ce secteur. Ces activités seront entreprises en coopération étroite avec le CAPFTIC dont on espère qu'il évoluera en un cadre institutionnel durable pour la formation de formateurs aux TICE.

### **3. Applications des TICE**

#### **a) Problèmes persistants et problèmes émergents**

64. Un grand nombre de pays moins avancés et de petits pays insulaires en développement de la région risquent d'être laissés pour compte dans une économie mondiale de plus en plus interconnectée parce qu'ils n'ont qu'un accès limité aux applications des technologies de l'information. Les applications de TICE sont devenues essentielles dans le secteur public, la santé et les services, l'industrie, l'agriculture, les transports et d'autres secteurs économiques et sociaux. La gageure est de rendre ces applications accessibles et abordables pour tous, faciles à entretenir et à exploiter, et de les adapter aux cultures et besoins locaux.

#### **b) Activités en cours et activités prescrites**

65. Dans le cadre de son programme actuel de TICE, la CESAP aide les gouvernements des États membres à maîtriser tout le potentiel des applications de ces technologies dans plusieurs domaines. S'agissant de cybergouvernement, la CESAP s'emploie à améliorer la prestation des divers services publics dans des secteurs comme la sécurité sociale, la santé, les transactions commerciales, la gestion fiscale et financière locale et l'immatriculation des véhicules.

66. Pour ouvrir un accès aux populations rurales et pauvres, on promeut les cybercentres communautaires en tant qu'outils essentiels de développement offrant aux collectivités d'immenses possibilités d'autonomie. De nombreuses initiatives ont été prises par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes de développement pour établir des cybercentres communautaires dans la région. La CESAP a pu jouer un rôle de catalyseur majeur grâce à divers partenariats non seulement avec le secteur public mais également avec le secteur privé.

67. Les applications des TICE au commerce électronique permettent aux petites entreprises d'utiliser activement l'information pour améliorer leurs résultats et devenir ainsi plus compétitives en rationalisant leurs méthodes de travail. Bien utilisées, ces applications contribuent aussi à réduire la pauvreté en transformant les marchés intérieurs en marchés transfrontières ayant dans certains cas une ouverture mondiale.

68. Reconnaissant le rôle important joué par les TICE dans l'intégration des petites et grandes entreprises à l'économie mondiale, la CESAP est en train d'exécuter un projet relatifs à des services de développement du commerce électronique pour des organismes de soutien aux entreprises de la sous-région Bassin du Mékong.

**c) Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

69. La CESAP continuera d'œuvrer en faveur de l'exécution des mandats mondiaux et régionaux comme la Déclaration du Millénaire, les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information, du Sommet mondial pour le développement durable et d'autres afin de réduire le fossé numérique dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle continuera de fournir une aide à ses membres, de promouvoir l'utilisation des TICE pour le développement socioéconomique, d'établir des institutions régionales et sous-régionales pour soutenir le renforcement des capacités nationales et de constituer des partenariats avec les secteurs public et privé. Elle encouragera l'application des TICE au cybergouvernement, au commerce électronique, au cyberenseignement, à la cybermédecine et autres dans le cadre des mandats mondiaux et régionaux et des cyberstratégies nationales.

70. En collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment la BASD, le PNUD, l'UIT, l'OIT et l'UNESCO, la CESAP examinera la part prise par les TICE dans la compétitivité sur le marché mondial et au développement économique et social durable en Asie et dans le Pacifique. Elle aidera les pays, en particulier les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays à économie en transition, à développer les capacités requises et à mettre en œuvre des programmes et applications appropriées de TICE afin d'accroître la contribution de ces technologies à la croissance économique et à la réalisation des OMD.

#### **4. Applications des technologies spatiales**

**a) Problèmes persistants et émergents**

71. Vu l'immensité et la très grande diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, l'accès équitable aux TICE, en particulier aux technologies spatiales, est un problème toujours actuel. Il faut donc développer et consolider les infrastructures de réseau à large bande, notamment les transmissions par satellite et autres systèmes, afin de donner aux pays les capacités nécessaires pour fournir des services de TIC. Pour ce faire, il convient d'élaborer des stratégies privilégiant les liaisons sans fil, notamment par satellite, pour désenclaver les zones reculées des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement, et pour favoriser la connexité à faible coût.

**b) Activités en cours et activités prescrites**

72. La CESAP a entamé un dialogue avec les opérateurs de communications par satellite pour préparer la région aux futurs services à large bande par satellite et pour promouvoir des partenariats public-privé essentiels pour disposer d'un mécanisme de services durable. On sait que les produits et services large bande mis à la disposition des populations pauvres et défavorisées ne seront viables que

s'ils sont en même temps abordables, facilement accessibles et utilisables. Le Conseil Asie-Pacifique des communications par satellite et d'autres organisations régionales et internationales comme l'UIT et le Bureau des affaires spatiales du secrétariat de l'ONU ont conjointement effectué une enquête sur les ressources large bande par satellite en vue de créer un forum réunissant les fournisseurs de services et les groupes d'utilisateurs gouvernementaux potentiels. On a recommandé qu'à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique (2007) les discussions portent prioritairement sur la connexité, notamment sur la nécessité de faire en sorte que les produits et services destinés aux pauvres soient financièrement à leur portée, accessibles et utilisables.

73. Le Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (CCI-PRORESpace) à ses dixième et onzième sessions tenues respectivement à Bangalore (Inde) en octobre 2004 et à Ispahan (République islamique d'Iran) en septembre 2005, ont abordé cette question de l'accès aux applications des technologies spatiales et passé en revue les progrès accomplis dans l'application du PRORESpace depuis 1994, notamment le rôle évolutif qu'il a joué dans la réalisation des ODM et des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information et du Sommet mondial pour le développement durable.

74. Des discussions avec des responsables des agences spatiales et les agents de coordination nationaux du PRORESpace, consacrées aux problèmes régionaux et aux domaines prioritaires communs sont en cours dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence.

75. La coordination de ces préparatifs aux niveaux national et régional est essentielle pour appuyer les activités très diverses de la Conférence: consultations, préparation des documents thématiques, des documents stratégiques régionaux, et projet de déclaration dont la Conférence sera saisie pour approbation. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour financer ces activités préparatoires.

### **c) Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

76. Pour 2008-2009, les recommandations issues de la troisième Conférence ministérielle seront incluses dans la stratégie et le plan d'action d'un nouveau Programme régional des applications spatiales (PRORESpace III) qui visera notamment à intégrer les applications des techniques spatiales à un programme et une stratégie régionales d'ensemble portant sur les TIC.

## **C. Gestion des catastrophes fondées sur les connaissances**

### **1. Problèmes persistants et problèmes émergents**

77. Une gestion des catastrophes privilégiant la planification et l'organisation préalables pour l'atténuation des catastrophes plutôt que les opérations de secours et de reconstruction a posteriori est un problème persistant dont on se préoccupe de plus en plus. Les technologies spatiales ont un rôle

critique à jouer en produisant de l'information, en remédiant aux lacunes existantes dans les systèmes classiques et en diffusant l'information, en temps réel, aux acteurs à tous les niveaux. Bien qu'une meilleure information en provenance de l'espace sur les inondations et les sécheresses ait déjà fait la preuve de son utilité en contribuant à réduire les risques, les avantages qu'elle procure dépendent non seulement de sa qualité mais également de la manière dont elle est utilisée pour la prise de décisions en matière de planification, de réglementation, de risque-assurance, de secours et de reconstruction. Il faut donc renforcer les capacités des pays de la région de mettre au point des systèmes d'information à plusieurs niveaux pour l'évaluation des risques laquelle est tributaire de plusieurs éléments tels que la base institutionnelle pour la production de cartes thématiques, les bases de données pertinentes et les réseaux hydrométéorologiques.

## **2. Activités en cours et activités prescrites**

78. La Commission, à sa cinquante-neuvième session, a recommandé que les mécanismes de coopération soient institutionnalisés pour que les retombées des technologies spatiales soient plus équitablement réparties entre tous les pays de la région. Depuis, le secrétariat collabore avec les pays membres et les organisations internationales à la mise en place de mécanismes de coopération régionaux dans les applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes pour favoriser une répartition harmonisée des ressources au niveau international et aider les pays à remédier à leurs déficiences dans leurs capacités de faire face aux catastrophes naturelles. Un nombre croissant de pays de l'intérieur et de l'extérieur de la région dotés de capacités spatiales ont manifesté leur intention de soutenir la gestion des catastrophes.

79. En 2004-2005, le secrétariat a organisé plusieurs ateliers portant sur l'utilisation des TICE dans la gestion des catastrophes, notamment pour la surveillance et l'évaluation des sécheresses, la gestion des inondations et des catastrophes qu'elles provoquent, ainsi que sur les produits et services d'information spatiale et la promotion de mécanismes de coopération régionaux. Suite au tremblement de terre et au tsunami du 26 décembre 2004, le secrétariat a organisé une réunion d'experts de haut niveau sur les options techniques qui se présentent en matière de gestion des catastrophes (tsunamis ou autre). Il a également participé à un grand nombre de réunions organisées par d'autres sur les aspects complémentaires de la gestion des catastrophes. Les ateliers ont également recommandé le réseautage aux niveaux institutionnel, sous-régional et régional pour permettre des échanges de services d'experts et la mise en commun de produits et de services d'information. Au niveau national, il importe de renforcer la coordination interinstitutions en précisant clairement les responsabilités des institutions nodales et des institutions d'appui, et de prévoir des politiques et des ressources permettant de participer à des mécanismes de coopération comme la Charte internationale «Espace et catastrophes majeures», et d'en tirer parti.

80. Le secrétariat joue un rôle de catalyseur dans de nombreuses initiatives internationales et régionales en matière de gestion des catastrophes. C'est ainsi que, récemment, la République islamique d'Iran a proposé de créer un centre de gestion des catastrophes utilisant les TICE, qu'il a été

proposé de mettre en place un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien et que la Chine a proposé une constellation de satellites pour la surveillance de l'environnement et la gestion des catastrophes afin de compléter les ressources spatiales existantes qui contribuent déjà aux efforts internationaux dans ce domaine.

### **3. Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

81. La CESAP continuera d'aider la région à améliorer les mécanismes de coopération pour la gestion des catastrophes. Elle organisera notamment des réunions thématiques sur différents aspects du problème et d'autres activités visant à établir des institutions/mécanismes pertinents.

#### **D. Rôle des TICE dans la promotion de la croissance verte**

##### **1. Problèmes persistants et problèmes émergents**

82. Le Sommet mondial pour le développement durable a estimé que la viabilité à long terme était cruciale pour le développement et a souligné le rôle des TIC en tant qu'éléments de l'infrastructure de l'économie du savoir. De la même manière, le Sommet mondial sur la société de l'information (phase de Genève) a souligné la nécessité d'aider les pays à réduire le fossé numérique, à créer des possibilités dans le domaine numérique et à maîtriser le potentiel des TIC pour la croissance économique durable. Le problème est de multiplier les possibilités de maximaliser les avantages de la mondialisation, dans des domaines comme le partage et le transfert de savoir et de technologie pour favoriser des modes de production écoefficientes grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles.

83. En se généralisant, les nouvelles technologies ont entraîné une évolution structurelle des industries et des économies. Une économie du savoir rendue plus performante par les TICE et l'adoption de la croissance verte contribuent à renforcer la compétitivité des pays de la région au sein de l'économie mondiale et à rendre durable la croissance et le développement économique. La question est de savoir comment accroître la contribution des TICE à la croissance verte, notamment pour favoriser des modes de production et de consommation durables dans la région de l'Asie et du Pacifique.

84. On estime que le savoir représente aujourd'hui près des trois quarts de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier. Au cours des quelque trente dernières années, il est apparu très clairement que le savoir était la principale source de richesse dans les industries de haute technologie et autres secteurs (industries et institutions) à forte intensité de savoir. Un grand nombre des secteurs ayant rapidement progressé ont une forte composante de savoir. Ce qui caractérise une économie du savoir c'est l'importance de la matière grise en amont et en aval de la production. Les TICE étant des facilitateurs et des intrants, et jouant à ce titre un rôle clé dans la productivité et la compétitivité des entreprises, le savoir devient plus important en tant qu'élément de la production. Il en résulte une accélération du passage à l'économie de services et la possibilité d'une croissance économique continue sans utilisation accrue de ressources qui permet d'éviter les arbitrages habituels entre croissance et viabilité à long terme de l'environnement.

85. Par ailleurs, la croissance verte ayant autant à voir avec l'égalité sociale qu'avec l'utilisation rationnelle des ressources, les TICE, et Internet en particulier, contribuent à démarginaliser les personnes, notamment celles qui appartiennent à des groupes socialement défavorisés, en favorisant l'accès à l'éducation et à la santé et en créant de nouvelles possibilités d'activité économique et de participation démocratique. L'environnement est un vaste système complexe; sa gestion et sa protection contribuent donc à améliorer les conditions sanitaires des populations, à maintenir la production agricole et autres productions primaires et à réduire les risques de catastrophes comme les inondations, les incendies de forêt, les glissements de terrain et autres tsunamis.

## **2. Activités en cours et activités prescrites**

86. Les progrès de la science et de la technologie et en particulier des TICE, conjugués aux courants de savoir et de technologie de plus en plus forts circulant d'un pays à l'autre aux niveaux régional et mondial ont mis en évidence l'importance du renforcement des capacités technologiques pour la compétitivité et la croissance verte. Aussi, la CESAP a-t-elle fait porter ses efforts sur l'aide aux pays dans le renforcement de leurs capacités de TICE au niveau national et au niveau des entreprises. Les activités ont consisté notamment à développer les capacités de formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies de TICE ainsi que les différentes applications de ces technologies comme le commerce électronique, le cybergouvernement, la télémédecine, les cybercentres communautaires ainsi que les applications des techniques spatiales. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, quant à lui, centre son action sur le renforcement des capacités et le transfert des technologies nouvelles émergentes comme la biotechnologie, et les technologies de production écologiquement rationnelle et propre.

## **3. Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009**

87. La CESAP continuera d'axer son action sur le renforcement des capacités dans les nouvelles technologies, la gestion du savoir et la mise en valeur des ressources humaines, en particulier pour aider les pays en développement et les pays moins avancés à acquérir de nouveaux facteurs de compétitivité et à doper leurs avantages comparatifs afin d'améliorer le rapport coût-efficacité, d'utiliser avec efficacité les ressources naturelles, d'intégrer le marché international et l'économie du savoir et faire face à la concurrence. À cet égard, elle analysera les liens entre les TICE, l'économie du savoir et le développement durable et la manière dont l'adoption de modes de production et de consommation durable promeut l'équité sociale et le développement économique en rendant l'utilisation des ressources et les processus de production plus efficaces et plus durables. En outre, elle s'emploiera à renforcer la coopération régionale dans la mise en commun du savoir et des meilleures pratiques en matière de TICE et de durabilité, notamment par des partenariats public-privé.

#### IV. QUESTION SOUMISES À L'EXAMEN DU COMITÉ

88. Le secrétariat demande au Comité de lui donner son avis sur les activités proposées qui visent à multiplier les possibilités et à renforcer les moyens lui permettant de fournir de meilleurs services aux membres et membres associés dans les domaines de la mondialisation et la croissance verte, la mondialisation et les TICE, la gestion des catastrophes fondées sur les connaissances et le rôle des TICE dans la promotion de la croissance verte.

89. Le Comité souhaitera peut-être donner des indications sur les éléments du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 présentés succinctement ci-après:

a) Promotion de l'écoefficiente et de la viabilité à long terme de l'environnement par la concertation, le renforcement des capacités, la sensibilisation à l'utilisation durable de l'eau, les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie, et la gestion intégrée des ressources naturelles;

b) Promotion de la consommation et de la production écoefficientes par la création d'un bureau régional sur la consommation et la production durables que devrait accueillir le Centre chinois de certification pour les produits de conservation de l'énergie;

c) Renforcement et utilisation maximale des mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux pour promouvoir l'écoefficiente de la croissance économique écologiquement durable, en particulier par des activités de plaidoyer et de démonstration en faveur de la synergie des politiques environnementales et économiques;

d) Élaboration de politiques commerciales et environnementales complémentaires pour soutenir la croissance économique écologiquement durable (croissance verte) et pour renforcer la compétitivité des exportations des pays en développement, en particulier dans le contexte des négociations de l'OMC;

e) Promotion des partenariats publics-privés en faveur des pauvres, mettant l'accent en particulier sur les possibilités de croissance verte des entreprises dont les activités répondent aux besoins à la base de la pyramide;

f) Renforcement des capacités des parties prenantes du secteur des TICE et de leurs partenariats de formuler, mettre en œuvre et passer en revue les politiques et stratégies de TICE, notamment leurs capacités d'utiliser des indicateurs de TICE;

g) Renforcement des capacités nationales pour la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques et de participation efficace à la gouvernance Internet mondiale;

h) Renforcement des capacités nationales pour créer des conditions favorables à la promotion des applications des TIC;

- i) Renforcement des ressources humaines dans l'application des TIC, en coopération avec le CAPFTIC et d'autres partenaires;
- j) Renforcement des capacités nationales dans les utilisations des TICE pour le développement social et économique durable;
- k) Développement des études analytiques sur le statut et l'impact des politiques et applications des TIC pour promouvoir la société de l'information;
- l) Surveillance, sensibilisation et renforcement des capacités dans l'utilisation des services et applications large bande;
- m) Mise en commun des bonnes pratiques dans les applications et politiques de TIC par la création de réseaux de savoir;
- n) Formulation et mise en œuvre d'une nouvelle phase du Programme régional des applications des techniques spatiales à partir des résultats de la troisième Conférence ministérielle;
- o) Promotion de l'utilisation des TICE pour que les pays en développement acquièrent de nouveaux facteurs de compétitivité leur permettant de s'intégrer au marché international et à l'économie du savoir, et de faire face à la concurrence;
- p) Renforcement de la coopération régionale par l'amélioration des mécanismes de coopération pour la gestion des catastrophes.

- - - - -